



**Service Direction**  
Tél. : 04 77 43 97 85

## **Comité Syndical du SIEL**

**Séance du 5 JUIN 2015**

### **Projet de compte-rendu de la Réunion**

## SOMMAIRE

I. ORDRE DU JOUR.....	3
1. - Approbation compte rendu du comite du 2 février 2015.....	3
2. - Synthèse des réunions de bureau des 2 février, 27 mars et 18 mai 2015.....	3
3. - Projet de comptes administratifs et comptes de gestion 2014.....	6
4. - Affectation du résultat du compte administratif 2014.....	8
5. - Projet Budget Supplémentaire 2015.....	8
6. - Modification des modalités d'actualisation des tarifs de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016.....	9
7. - Bilan des acquisitions et cessions des biens immobiliers opérées par le SIEL en 2014.....	9
8. - Avenants Délégation de Service Public (DSP) réseaux de chaleur.....	9
9. - Modification des statuts du SIEL.....	9
10. - Approbation du Règlement Intérieur.....	10
11. - Participation Régionale au projet THD42®.....	10
II. MOTION : Développement financement THD.....	11
III. QUESTIONS DIVERSES.....	12

Le 5 juin 2015 à 17 h 00, s'est réuni, dans la salle « Les Foréziennes » à Montrond les Bains le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente.

M. Boris Bessenay, délégué de la commune de Saint-Vincent de Boisset, est désigné secrétaire de séance.

M. le Président cède la parole à M. Claude Giraud, Maire de Montrond les Bains.

*M. Giraud remercie toute l'équipe du SIEL d'avoir choisi Montrond les Bains pour organiser ce Comité. Il présente sa commune et souligne ses deux exclusivités : le thermalisme et la rhumatologie, sans oublier le Casino ! Il souhaite faire partager son enthousiasme suite au Colloque sur la méthanisation qui s'est déroulé en début d'après-midi et rappeler tout l'intérêt à préserver notre planète pour l'avenir. Il félicite le Président du SIEL et son Bureau pour leur investissement dans cette démarche.*

## I. ORDRE DU JOUR

### 1. - APPROBATION COMPTE RENDU DU COMITE DU 2 FEVRIER 2015

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que celui-ci a été transmis à l'ensemble des délégués et n'a fait l'objet d'aucune observation.

*Le compte-rendu est approuvé à la majorité.*

### 2. - SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE BUREAU DES 2 FEVRIER, 27 MARS ET 18 MAI 2015

#### A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS

##### a) Travaux programmés – Bureau des 2 février, 27 mars et 18 mai 2015

(pour un montant total HT de 17.666.234 euros dont 12.161.043 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
<b>Renforcement et extensions</b>	<b>2.227.992</b>	<b>1.849.857</b>
<b>Eclairage public</b>	<b>3.685.277</b>	<b>668.836</b>
<b>Esthétique</b>	<b>2.163.105</b>	<b>814.175</b>
<b>Sécurisation</b>	<b>1.101.443</b>	<b>1.101.443</b>
<b>Réseau Fibre Optique</b>	<b>7.614.257</b>	<b>6.884.257</b>
<b>Energie</b>	<b>874.160</b>	<b>842.475</b>

- **Appel d'offres marché exploitation « Eclairage Public »** (Bureau du 27 mars 2015)

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé le lancement d'une consultation pour les marchés à bons de commande conclus pour l'année 2016 et renouvelables pour les années 2017 à 2019 inclus. Ils ont autorisé M. le Président à signer les marchés avec les titulaires retenus ainsi que les avenants éventuels, à ester en justice en défense dans l'hypothèse d'un recours formé par une entreprise ou un tiers et signer toutes pièces à intervenir.*

##### b) Très Haut Débit

- **THD- Marchés de fournitures et équipements techniques** (Bureau du 2 février 2015)

*Les Membres du Bureau, à l'unanimité ont validé l'attribution du lot 01 « armoires de rue » du marché à l'entreprise Grolleau et ont autorisé M. le Président à signer le marché lot 01 ainsi que toutes pièces à intervenir, et à négocier les marchés lots 02 et 03 et à signer les marchés avec les titulaires retenus ainsi que toutes pièces à intervenir.*

#### B – SERVICE PUBLIC

- **Autorisation du droit des sols – Tarification et Conventionnement** (Bureau du 27 mars 2015)

*Les membres du Bureau à l'unanimité ont accepté les modalités de mise à disposition du Service ADS Mutualisé. Ils autorisent, à l'unanimité, M. le Président, à signer les Conventions y afférentes.*

- **Convention Service Mutualisé ADS** (Bureau du 18 mai 2015)

*Les membres du Bureau ont approuvé à la majorité et 2 abstentions le modèle de convention pour la mise à disposition d'un service d'Application du Droit des Sols entre le SIEL et les membres utilisateurs de ce service mutualisé.*

- **Autorisation d'ester en justice – convention appuis communs ERDF/SIEL/Fermier** (Bureau du 18 mai 2015)

*Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à ester en justice, si les négociations avec ERDF n'aboutissent pas.*

## C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### a) Bureau

- **Indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents** (Bureau du 27 mars 2015)

Les membres du Bureau ont accordé, à l'unanimité, les taux d'attribution et accepté le versement de l'indemnité à compter de la date d'élection des Vice-Présidents, soit le 23 mai 2014.

- **Election des membres élus titulaires et suppléants à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) du SIEL** (Bureau du 18 mai 2015)

Les Membres du Bureau ont élu, à l'unanimité, M. Bernard Philibert, délégué titulaire, Mme Christiane Jodar déléguée suppléante pour siéger à la CDSP.

### b) Personnel

- **Bilan d'activités et demande de subvention du CGAS SIEL** (Bureau du 2 février 2015)

Monsieur le Président a présenté le bilan du CGAS SIEL pour l'année 2014 et soumis la demande de subvention aux membres du Bureau ainsi que le projet de convention annuelle à conclure entre le SIEL et le CGAS.

Les membres du Bureau ont pris connaissance du bilan du CGAS. A l'unanimité, ils ont accepté le montant de la subvention, approuvé la convention à passer entre le SIEL et le CGAS et autorisé M. le Président à la signer.

- **Convention d'adhésion aux services hygiène et sécurité au travail du Centre de Gestion de la Loire** (Bureau du 2 février 2015)

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont décidé d'adhérer aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 et autorisé M. le Président à signer la convention correspondante avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ce, jusqu'à la fin du mandat en cours.

- **Renouvellement de la convention d'adhésion au service santé au travail du Centre de Gestion de la Loire** (Bureau du 2 février 2015)

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé le renouvellement de l'adhésion du SIEL au service santé au travail du CDG42, et M. le Président à signer la convention correspondante.

- **Délégation au Centre de Gestion du contrat de groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents** (Bureau du 27 mars 2015)

Les Membres du Bureau ont autorisé, à l'unanimité, le CDG42 à négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserver la faculté d'y adhérer.

- **Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application des 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 3-3 et de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984** (Bureau du 27 mars 2015)

Les membres du Bureau ont validé à l'unanimité le principe que les postes peuvent être occupés par des agents contractuels si aucun agent titulaire n'est retenu, ils ont autorisé M. le Président à recruter les agents affectés à ces postes et à signer toutes pièces à intervenir et à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

- **Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels** (Bureau du 27 mars 2015)

Les membres du Bureau ont autorisé, à l'unanimité, M. le Président à signer la convention du Fonds National de Prévention de la CNRACL, ils se sont engagés dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, et ont demandé l'accompagnement proposé par le CDG42. Ils ont autorisé M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

### c) Comptabilité – Finances

- **Emprunt DEXIA : versement partiel des intérêts** (Bureau du 18 mai 2015)

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à ne verser que le capital de l'emprunt accompagné des intérêts au taux légal et à réquisitionner M. le Trésorier afin de rejeter l'échéance d'emprunt du 1<sup>er</sup> juin 2015 et ne verser que le capital et les intérêts légaux. Ils ont autorisé M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

### d) Matériels et fournitures

- **Acquisition de véhicules** (Bureau du 27 mars 2015)

Les Membres du Bureau ont autorisé, à l'unanimité, M. le Président à signer le ou les marchés à venir, ainsi que toutes pièces à intervenir, notamment des avenants éventuels et à ester en justice en défense dans l'hypothèse où un recours serait formulé par un opérateur économique ou un tiers.

### e) Locaux

- **Nouveaux locaux SIEL** (Bureau du 2 février 2015)

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à ester en justice pour les désordres constatés dans les locaux au niveau des sols souples, ainsi que toute action utile dans le cadre de ce litige, et à signer toutes pièces à intervenir.

- **Convention de mise à disposition de locaux médicaux** (Bureau du 2 février 2015)

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à signer la convention avec le CDG42 pour la mise à disposition d'un local pour le cabinet médical.

## **D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **• Avenants Délégation de Service Public (DSP) réseaux de chaleur (Bureau du 18 mai 2015)**

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont pris acte du changement d'indice B2S lié à la suppression des Tarifs Réglementés de Vente.

#### **a) Hydroélectricité**

##### **• Protocole d'accord microcentrale hydroélectrique– Bourg Argental (Bureau du 27 mars 2015))**

Les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité, le principe d'un accord entre l'entreprise et le SIEL suite à des désordres constatés sur la micro centrale, autorisé Monsieur le Président à le négocier, le conclure et le signer, ainsi que toutes pièces à intervenir, dans le respect du principe de mise à la charge du coût des réparations du SIEL ou de CEGELEC, en fonction des résultats de l'analyse du CETIM.

#### **b) Compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique)**

##### **• Convention SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) 2015-2020 Roannais Agglomération (Bureau du 2 février 2015)**

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à :

- signer la convention d'adhésion au SAGE de Roannais Agglomération pour les années 2015-2020,
- finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction.

##### **• Adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) des communes urbaines (Bureau du 27 mars 2015)**

Les membres du Bureau ont adopté, à l'unanimité, la création d'une possibilité d'adhésion à la compétence optionnelle SAGE réservée aux communes urbaines, par nombre de jours annuels, ainsi que la contribution de 320€ net par jour. Ils ont autorisé Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

#### **c) Actions en partenariat**

##### **• Convention PCET (Plan Climat Energies Territorial) SIEL / Feurs en Forez (Bureau du 2 février 2015)**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé M. le Président à :

- signer la convention compétence optionnelle animation PCET pour l'année 2015,
- finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction,
- signer toutes pièces à intervenir.

##### **• Convention Co Edition outil PROSPER (PROSPective ENergies) (Bureau du 18 mai 2015)**

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, se sont prononcés sur la Convention de co-édition de l'outil PROSPER et sur les modalités de sa mise à disposition à d'autres structures. Ils ont autorisé M. le Président à finaliser et à apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction, ainsi qu'à signer toutes pièces à intervenir.

## **E – SEM « SOLEIL »**

### **Projet centrale photovoltaïque Yssingeaux – Caution du SIEL à la SEM Soleil (Bureau du 18 mai 2015)**

M. Laget ne participant pas au vote, les Membres du Bureau ont, à l'unanimité, autorisé le SIEL à se porter caution à hauteur de 50% du montant de l'emprunt Caisse d'Epargne dans le cadre du financement par le SEM Soleil et ont autorisé M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.

## **F – NOTES D'INFORMATION**

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

#### **Bureau du 2 février 2015**

- Présentation des budgets primitifs 2015
- Rapport d'exécution des marchés
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations : emprunts, marchés conclus en 2014
- Bilan social
- Rapport d'activités des services 2014
- Etude acteurs de l'Energie
- Conséquence du décret FACE sur le classement des communes rurales du SIEL

#### **Bureau du 27 mars 2015**

- Bilan de la vente de chaleur à Usson en Forez – Année 2014
- Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes
- 2015, année internationale de la Lumière
- Etat d'avancement THD42

- Bilan d'activités au 3 mars 2015, service « Electrification-Eclairage et Communication Electroniques » (EECE)
- THD – Formation des membres du Bureau

#### **Bureau du 18 mai 2015**

- Compte Administratif année 2014, Affectation des résultats année 2014, Budget Supplémentaire année 2015
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
- Observatoire des marchés des énergies
- Bilan Certificats d'Economies d'Energies (CEE)
- Bilan SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique).
- Maintenance simplifiée des chaufferies bois
- Bilan ateliers thématiques 2015
- Modalités de prise en compte des sinistres Eclairage Public
- Voyage d'étude énergies 1<sup>er</sup> juin 2015
- Modification des statuts du SIEL

*M. Fournier donne la parole aux délégués pour d'éventuels compléments d'information et rappelle que le service ADS a été proposé par les membres du Comité Syndical et a fait l'objet de mise en place de comités de pilotage auxquels participent de nombreux élus. Des réunions de présentation et d'échanges ont également eu lieu sur le département de façon délocalisée. Suite à ces réflexions, le service mutualisé a été créé pour répondre aux attentes d'élus qui souhaitent s'organiser avant le 1<sup>er</sup> juillet, date de désengagement des services de l'Etat.*

*M. Frachisse, Ecoche, souhaite avoir des précisions sur l'emprunt DEXIA.*

*M. Laget explique qu'il s'agit d'un emprunt toxique souscrit en 2008 d'un capital restant dû de 5 M€ représentant 19% de notre encours de dette sur le Budget Principal. C'est la résultante des modifications d'emprunts souscrits en 2001. Cet emprunt fait l'objet d'un recours devant le tribunal de Nanterre pour défaut de conseil pour retrouver l'emprunt initial. L'affaire doit être délibérée en automne.*

*M. Fayard, Marclopt, demande des explications sur le montant des provisions prévues. M. Laget répond que ces emprunts toxiques ont des intérêts qui peuvent être importants et avoisiner les 20%. C'est pourquoi il a été introduit un recours en justice comme indiqué précédemment. Cette somme importante est provisionnée pour pallier à toute éventualité suite à la décision de justice.*

*M. Bonnefoy, CDC des Monts du Pilat, interroge sur le coût des dégâts survenus sur la centrale hydroélectrique du Noharet. M. Fournier explique que les pales de la turbine ont été endommagées. Le Cetim a été missionné pour l'expertise et il semblerait que l'alliage analysé présente des défauts. La réparation serait de l'ordre de 40.000 euros, à charge de l'entreprise ayant réalisé les travaux.*

*M. Frachisse, Ecoche, concernant le CGAS, souhaite connaître le montant de la subvention prévue pour chaque agent. M. Vercherand répond qu'une somme de 500€ est allouée par agent.*

*Le Comité prend acte, à l'unanimité, des décisions prises lors des réunions du Bureau des 2 février, 27 mars et 18 mai 2015.*

### **3. - PROJET DE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014**

*M. Fournier demande à M.Laget de commenter ce rapport au travers d'un diaporama.*

*M. Laget précise que le diaporama est une synthèse des éléments présentés de façon détaillée dans le dossier. Il salue la présence de M. Vérilhac, Trésorier, et souligne l'implication de ce dernier dans l'accompagnement du SIEL notamment sur les dossiers importants comme celui du THD.*

#### **1/ Budget Principal**

##### **Dépenses réelles de fonctionnement**

*M. Laget note une augmentation des charges générales de fonctionnement qui comprend le coût du déménagement du SIEL, soit 1.681.816 € pour 1.324.892 € en 2013. Les frais de maintenance d'éclairage public s'élèvent à 4.450.079€, soit une augmentation de 300.000 € par rapport à 2013, ceux de la consommation d'électricité sont de 4.450.079€, soit une augmentation de 50.000€ par rapport à l'année précédente. Les dépenses de personnel augmentent de 10% et représentent 21% des dépenses réelles de fonctionnement avec la partie THD42. Cependant, il est remarqué une diminution des frais financiers, de gestion et des charges exceptionnelles du fait de la conjoncture actuelle et de la baisse des taux d'intérêts. Il résulte ainsi un total de dépenses de fonctionnement pour 2014 de 14,88 M€ (13,87M€ en 2013).*

##### **Recettes réelles de fonctionnement**

*M. Laget présente les principales recettes*

- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) –gaz et électricité : 336.341 €
- Redevance de concession électricité et gaz : 3.953.890 €
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 5.247.962 €
- Contributions et adhésions (SAGE, SIG, maintenance EP) : 7.763.935 €
- Participations aux travaux : 2.702.145 €
- Subventions (ADEME, Région, Etat) : 217.063 €

*M. Laget précise que la TCFE perçue en 2014 était de 9.142.986,47€, le montant reversé aux communes urbaines s'élevait à 3.895.024,09€ et ainsi la part mutualisé correspondait à 5.247.962,38€.*

Le total des recettes de fonctionnement pour 2014 est donc de 20,25M€ (20,19M€ en 2013).

#### Section de fonctionnement

M. Laget liste les principales dépenses et recettes de fonctionnement.

- Dépenses : total réalisé soit 19.736.229,12€
- Recettes : total réalisé soit 26.130.821,14€

Il précise que les réalisations 2014 donnent un résultat de 6.394.592,02€. Une partie du résultat de 2013 avait été reporté en recette de fonctionnement à hauteur de 1.000.000 €. Le résultat de clôture pour l'exercice 2014 s'élève à 7.394.592,02€.

#### Dépenses liées aux opérations 2014

- Travaux d'électrification : 8.014.383 €
- Travaux d'enfouissement et d'esthétique : 2.997.359€
- Génie Civil de télécommunication : 1.452.209 €
- Travaux neufs d'éclairage public : 6.849.999€
- Très Haut Débit : 3.159.324€

Soit un total de dépenses d'investissement pour 2014 de 22,47 M€ (22,33M€ en 2013).

#### Principal recettes d'investissement

M. Laget souligne les principales recettes d'investissement.

- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 1.890.805€
- Récupération TVA : 1.709.955 €
- Programme du Conseil Général pour la dissimulation des réseaux : 263.919€
- FACE / PCT (travaux électrification) : 5.251.224€
- Participation travaux adhérents : 11.782.719€
- Autofinancement : 7.098.975€
- Emprunt : 5.000.000€
- Opérations patrimoniales, opérations revolving : 16.000.000€

Soit un total de recettes d'investissement pour 2014 de 32,99M€ (23,99M€ pour 2013).

#### Section d'investissement

M. Laget précise que les réalisations 2014 en section d'investissement donnent un résultat de 1.824.825,51€

Le résultat de clôture en dépenses reporté 2013 s'élevait à 5.961.260,18€.

Les restes à réaliser de dépenses sont de 26.102.995,66€ et 24.883.853,96€ pour les recettes. Le soldes des restes à réaliser est de - 1.219.141,70€. Le besoin de financement serait de 5.355.576,37€, or, ce dernier est couvert par le résultat de la section de fonctionnement. Le résultat net pour 2014 est de + 2.039.015,65€.

#### Etat de la dette

Au 31/12/2014 : capital 3.704.327,10 € ; intérêts : 1.346.269,08 €

Le projet THD42 était toujours, pour 2014, intégré dans le Budget Principal. M. Laget souhaite faire un zoom sur cette opération pour une meilleure information des délégués.

#### Point projet THD42

Pour l'exercice 2014, le projet THD42 fait apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement : - 220.294,69€
- Investissement : 2.241.155,59€.

M. Laget précise qu'en intégrant les restes à réaliser, le résultat final est de - 1.796.142,05€ car la totalité des emprunts n'a pas été reporté. Ce montant est porté par la trésorerie du SIEL. Il ajoute que le projet THD42 fera l'objet d'un budget annexe au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Délai de paiement après émission de titres

M. Laget souhaite informer les membres du Comité que plus de 38% des recettes sont encaissés après 50 jours. La trésorerie du SIEL ne permet pas de porter un tel décalage. Ainsi, il reste 929.958 € à percevoir sur les titres 2014. Ainsi, il attire l'attention des délégués sur cette difficulté et les sollicite pour qu'ils puissent faire remonter cette information à leurs services internes.

*M. Laget rappelle que le compte de gestion de la trésorerie est identique en tout point au Compte Administratif et le Compte de Gestion.*

*Le Président ne prenant pas part au vote, les Membres du Comité approuvent à la majorité et deux abstentions le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget Principal 2014 et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

## **2/ Budget Annexe « Installations Energétiques »**

M. Laget poursuit avec la présentation du Budget Annexe.

#### Section de fonctionnement

- Dépenses : 821.837,40 €
- Recettes : 1.374.734,32 €

Le résultat de cette section s'élève à + 612.896,92€.

#### Section d'investissement

- Dépenses : 2.722.020,84 €
- Recettes : 2.268.177,49 €

Les recettes d'investissement sont en baisse notamment sur les subventions.

Le résultat de cette section s'élève à – 498.236,38€.

Le besoin de financement en investissement est de 194.029,28€.

En tenant compte des éléments exposés, le résultat net 2014 est de 418.867,64€.

#### Etat de la dette

- Capital : 397.675,28€.
- Intérêts : 257.136,52€

*M. Laget rappelle que le Compte de Gestion de la trésorerie est identique en tout point au Compte Administratif.*

*Le Président ne prenant pas part au vote, les Membres du Comité approuvent à la majorité et deux abstentions le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe « installations énergétiques » et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

#### **3/ Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie »**

M. Laget précise que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2.410.221,41€ et les recettes à 2.424.185,51€, le résultat de 2014 montre un solde négatif de 31.358,22€ qui s'explique par le décalage dans le temps des remboursements de communes adhérentes au groupement d'achat

*M. Laget rappelle que le Compte de Gestion de la trésorerie est identique en tout point au Compte Administratif.*

*Le Président ne prenant pas part au vote, les Membres du Comité approuvent à la majorité et cinq abstentions le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe « groupement d'achat d'énergie » et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

#### **4. - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

*M. le Président demande à M. Laget de présenter ces affectations.*

##### Budget Principal :

Affectation d'une partie du résultat en investissement pour 5.894.592,02€ et de 1,5M€ sur la section de fonctionnement.

*Les Membres du Comité, à l'unanimité, décident de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et de réaliser cette affectation au Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal. Ils autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

##### Budget Annexe « installations énergétiques » :

Affectation d'une partie du résultat en investissement pour 512.896,92€ et de 100.000€ sur la section de fonctionnement.

*Les Membres du Comité, à l'unanimité, décident de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et de réaliser cette affectation au Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe « installations énergétiques ». Ils autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

##### Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie »

Affectation de la totalité du résultat en dépenses de fonctionnement, soit 31.358,22€.

*Les Membres du Comité, à la majorité et deux abstentions, décident de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et de réaliser cette affectation au Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie ». Ils autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

#### **5. - PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**

*M. Fournier propose à M. Laget d'exposer ce projet de Budget Supplémentaire. Ce dernier présente les points principaux des modifications à apporter sur les trois Budgets.*

##### **1/Budget Principal**

###### Restes à réaliser :

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26.102.995,66€
- Les recettes d'investissement s'élèvent à : 24.883.853,96 €
- Le solde des restes à réaliser est : - 1.219.141,70€

###### Proposition de modification du BP 2015

- Dépenses de fonctionnement : 1.500.000€
- Dépenses d'investissement : 410.000€
- Recettes d'investissement : - 229.015,65€ sur le chapitre 16 et + 100.000€ sur le chapitre 024 cession de véhicules.

M. Laget ajoute que du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le Budget Principal du SIEL 2015 à 154.541.230,33€, dont 27.190.300 € au titre du fonctionnement. Ces deux chiffres démontrent bien que le SIEL favorise l'investissement dans les Communes.

*Les Membres du Comité, à la majorité et deux abstentions, approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

##### **2/ Budget Annexe « Installations Énergétiques »**

###### Restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 255.103,40 €
- Recettes d'investissement : 559.310,50€

Le solde des restes à réaliser s'élève à 304.207,10€.

###### Proposition de modification :

- Dépenses de fonctionnement : 100.000€ sur le chapitre 011 pour une augmentation éventuelle des charges de maintenance et frais d'entretien des installations.



- Recettes d'investissement : - 318.867,64€ sur le chapitre 16 concernant les emprunts et dettes.  
Du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, le Budget 2015 du Budget Annexe Installations Energétiques s'élève à 6.541.273,30€.

*Les Membres du Comité, à la majorité et deux abstentions, approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe « installations énergétiques » et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

### **3/ Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energie »**

Recettes de fonctionnement :

- Produits des services, chapitre 70 : + 31.358,22€

Du fait des modifications apportées au Budget Groupement d'Achat d'Energie, le budget 2015 s'élève à 2.681.358,22€.

*Les Membres du Comité, à la majorité et trois abstentions, approuvent le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe « groupement d'achat d'énergie » et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

*Ces différents budgets exposés, M. Fournier donne la parole aux Membres du Comité.*

*M. Brosse (St Didier sur Rochefort) demande combien de véhicules sont concernés par le renouvellement. M. Fournier répond qu'il s'agit d'un marché en trois lots : un lot pour véhicules électriques, un lot pour véhicules utilitaires soit énergie classique soit énergie gaz (à noter pas d'offre pour les véhicules « GNV »), et un lot véhicules légers. Cela concerne 22 véhicules. M. Fournier précise que le SIEL souhaite que sa flotte de véhicules soit diversifiée en électriques, GNV et Diesel suivant les usages affectés.*

*M. Giraudet (Graix) remarque que malgré le Forum des Energies animé par le SIEL, il n'y a pas eu de réponse pour des véhicules écologiques.*

*M. Frachisse (Ecoche) remercie M. Laget pour sa présentation mais souhaite avoir des précisions sur l'emprunt DEXIA concernant la réserve prévue pour les intérêts 2015. M. Laget répond que le SIEL rembourse annuellement l'équivalent de 4% d'intérêt (taux CAPE), les 600.000 euros représentent la provision au cas de condamnation, soit 300.000 pour 2014 et 300.000 € pour 2015.*

### **6. - MODIFICATION DES MODALITES D'ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE) A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

*M. Fournier demande à M. Rossetti de présenter ce dossier. Ce dernier rappelle que la Loi de Finances du 30 décembre 2014 modifie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les règles de modulation tarifaire de la TCFE : coefficient multiplicateur imposé avec choix de la collectivité, actualisation annuelle automatique du tarif fixé depuis janvier 2011 sur la base de l'IMPC. M. Rossetti précise qu'une délibération est nécessaire uniquement si la collectivité souhaite modifier le coefficient multiplicateur ou se mettre en conformité avec les valeurs imposées par la Loi. Il indique que le coefficient 2015 était de 8,49, celui de 2016 sera de 8,50.*

*M. Berthet, Chazelles sur Lyon, s'interroge sur l'évolution de ce taux dans les années futures et l'augmentation des bases. M. Fournier confirme que le taux est fixé par l'Etat, par contre les bases devraient évoluer annuellement.*

*Les membres du Comité à la majorité, 4 voix contre et 2 abstentions, adoptent le coefficient multiplicateur à 8,50 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour les années suivantes et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

### **7. - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS OPERES PAR LE SIEL EN 2014**

*M. Fournier annonce que ce bilan se résume à l'acquisition de l'immeuble Veyrard à St Priest en Jarez.*

*Les Membres du Comité approuvent à l'unanimité ce bilan.*

### **8. - AVENANTS DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RESEAUX DE CHALEUR**

*M. le Président précise que ce point sera présenté au prochain Comité Syndical du mois de décembre 2015.*

### **9. - MODIFICATION DES STATUTS DU SIEL**

*M. le Président demande à M. Laget d'expliquer cette modification. Ce dernier annonce que deux points sont traités.*

*Le premier est lié à la transformation éventuelle de St-Etienne Métropole de Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine.*

*M. Laget rappelle que le fonctionnement du SIEL est basé sur la solidarité et la mutualisation territoriale, avec un équilibre entre les urbains et les ruraux.*

*A ce jour, les 45 communes de St-Etienne Métropole représentent environ 19,50% des voix. Dans l'optique du passage en Communauté Urbaine, c'est cette dernière qui se substituerait à ses communes membres, notamment pour la compétence distribution publique d'électricité. Ainsi, il est paru important de présenter une évolution des statuts qui concrétisent cet objectif. Il est proposé que chaque délégué ait 2 voix avec 1 voix supplémentaire par tranche de 5.000 habitants.*

*Le deuxième concerne la compétence « gaz » avec la suppression de la limite de population à 150.000 habitants.*

*M. Fournier demande s'il y a des remarques sur ce point.*

*Un intervenant souhaiterait connaître le nombre de vote pour une communauté de communes. M. Laget répond qu'il y en aura deux. M. Fournier ajoute que ce sera deux en plus des communes puisque les communes ont également leurs voix.*

M. Savatier s'inquiète sur le fait que des grosses métropoles voudraient bien reprendre des compétences aussi importantes et de base que sont l'électricité, les énergies renouvelables, le gaz, etc et souhaiterait que M. le Président donne des précisions. M. Fournier confirme que des élus désirent que les communautés d'agglomérations puissent « récupérer » les compétences eaux, assainissement des syndicats et voir ceux-ci disparaître. Actuellement, la loi est en gestation. Le texte initial de Madame Lebranchu, pas très favorable à la ruralité, a été profondément remodifié, remanié par le Sénat et cela va dans le sens souhaité par une très forte majorité d'élus. Ce texte va repartir à l'Assemblée Nationale, et ensuite sera soumis à la commission mixte paritaire de sept députés et sept sénateurs. Ce sont, en tout cas, deux directions dans lesquelles le Sénat va combattre très fermement : l'élection au suffrage universel du Conseil communautaire et la suppression des syndicats d'électricité, d'eau, etc. Ces derniers ont fait preuve de leur utilité toutes ces dernières années. (Applaudissements.)

Mme Thivant (Sorbiers) souligne que Saint-Étienne Métropole a voté à une large majorité le principe de remontée de compétences dans l'idée effectivement de devenir une communauté urbaine. Les objectifs ont été expliqués et il semblerait qu'aux niveaux de certaines compétences, le SIEL et St-Etienne Métropole ou la future Communauté Urbaine se rejoignent. Elle souhaite avoir plus de précisions sur ces droits de vote vis-à-vis de St-Etienne Métropole. M. Laget répond que la réponse à cette question dépend des compétences qui seront exercées par l'agglomération. Pour celles-ci, les délégués seront désignés dans le cadre du mécanisme dit de représentation substitution alors que pour les autres compétences optionnelles, il y aurait des délégués par commune. La commune de Sorbiers, par exemple, pourra très bien être représentée par un délégué au titre de Saint-Étienne Métropole pour les compétences électricité et gaz, et un autre délégué pour le SAGE. Tout cela n'est pas tranché et sans doute une nouvelle modification des statuts pourrait intervenir au mois de décembre. M. Fournier constate que le mode de fonctionnement devra évoluer et il faudra être vigilant lors du vote, car on devra différencier les votes par des cartons de couleurs les compétences représentées.

M. Brun (Marclopt) demande s'il est vraiment urgent de voter cette modification ce soir puisque la création de la Communauté Urbaine doit intervenir en fin d'année. M. Laget démontre que le système qui est proposé aujourd'hui fonctionne quel que soit la façon dont Saint-Étienne Métropole va désigner ses délégués. En effet, les communes, y compris Saint-Étienne Métropole, resteront adhérentes au syndicat pour les compétences optionnelles. Le SIEL veut maintenir la représentativité des territoires ruraux à travers cette modification.

M. Brosse (St Didier sur Rochefort) trouverait effectivement intéressant d'avoir un tableau qui montre le fonctionnement aujourd'hui de représentation au sein du syndicat et les changements proposés suite à cette modification, pour une vision claire du sujet et pouvoir se prononcer plus simplement. M. Laget précise que les statuts actuels prévoient un maximum de dix votes et cela est valable pour le nouveau fonctionnement.

	Vote avant Comité du 5 juin	Vote après Comité du 5 juin
Communes (< 5000 habitants)	300	600
Communes voix multiples (27)	78	109
Intercommunalités (17)	17	34
Conseil Départemental	3	3
Syndicats (20)	20	40
TOTAL	418	786
Pourcentage St-Etienne Métropole	19,85 %	17,04 % si se substitue à ses communes membres 22,22 % si vote avec ses communes membres

M. Fournier conclut en rappelant les articles modifiés.

Les membres du Comité approuvent à la majorité, 4 contre et 19 abstentions, cette modification des statuts du SIEL.

## 10. - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. Fournier donne la parole à M. Vercherand qui explique qu'un suppléant remplace son délégué titulaire mais il n'a pas vocation à remplacer un autre titulaire, donc un pouvoir ne peut être donné que d'un titulaire à un autre titulaire (Article 6). Au début du SIEL, des agents du Conseil Général travaillaient pour le Syndicat aux termes d'une convention et d'un accord. Aujourd'hui, ceci n'existe plus car ces agents peuvent être détachés ou mis à disposition. De plus, la mention Conseil Général n'existe plus du fait de sa nouvelle appellation : Conseil Départemental.

Les membres du Comité approuvent à la majorité et 4 abstentions les modifications du Règlement Intérieur du SIEL.

## 11. - PARTICIPATION REGIONALE AU PROJET THD42®

M. le Président demande à M. Laget d'exposer ce rapport.

M. Laget rappelle les principes de la participation Régionale aux projets des départements :

- le respect d'un cahier des charges incluant un réseau ouvert et activé avec l'objectif 100% FttH à termes, une interconnexion et cohérence avec les autres réseaux publics,

- 150€ par prise déployée, soit 25,9 M€,
- un étalement sur dix ans du versement,
- le principe de retour sur investissement une fois l'équilibre de la DSP atteint.

Cela nécessite la signature d'une convention spécifique et d'annexes pour préciser le descriptif du réseau, le calendrier de déploiement, les indicateurs de suivi, les conditions d'exercice de la gestion du réseau et les conditions d'un retour sur investissement.

*M. le Président donne la parole aux membres du Comité.*

*M. Giraudet (Graix) questionne sur l'équilibre de la DSP et les frais engagés par les Communautés de Communes.*

*M. Laget donne des précisions sur la répartition du financement de cette DSP qui sera assuré par des contributions de l'Etat, des collectivités, de la Région. La dette portée par le SIEL est en fait la dette commune. Le SIEL intègre l'ensemble du dispositif. Évidemment, la dette qu'il faut couvrir collectivement via le SIEL pour le compte des territoires, représente 99 M€ dans le schéma prévisionnel que le SIEL va emprunter pour l'ensemble. Le jour où cette dette sera couverte, des retours sur investissement seront possibles, cela représentera les 540 € que chaque communauté aura investis par prise.*

*M. Giraudet (Graix) constate que pour les petites communes, la charge leur restant représente une part importante du budget sur plusieurs années. Il avait été demandé d'être propriétaire du réseau ou de bénéficier d'éventuelles retombées financières. M. Laget explique que c'est dans les communes rurales que les prises coûtent le plus cher. Il rappelle que le coût de la prise s'élève entre 1.150 et 3.000 € suivant les CDC. Un coût moyen de 2.000€ a été établi et la participation de chaque CDC représente 25%. M. Fournier rappelle que tous les Présidents de CDC ont été invités lors de Conférences pour mettre au point le projet THD42. Lors de ces réunions, effectivement, il a été demandé d'étudier la possibilité du retour sur investissement pour les communautés, mais pas pour les communes. Le retour sur investissement, comme pour la Région, sera en direction des communautés, quand l'opération se sera équilibrée (environ 30 ans).*

*M. Frachisse (Ecoche) se renseigne sur la propriété du réseau et son entretien. M. Laget répond que c'est le même principe que le réseau électrique. C'est un réseau collectif construit par les Communautés de la Loire et le SIEL (avec des aides de la Région et de l'Etat). En ce qui concerne l'entretien, si la fibre est coupée, évidemment, c'est de la responsabilité du fermier choisi. Il est chargé de maintenir le réseau dans l'état donné mais aussi de le commercialiser. Des contrôles sont prévus avec le représentant du fermier, le représentant du syndicat, comme cela se passe avec ERDF ou GRDF. M. Fournier précise que l'éventuel retour sur investissement sera dans la proportion de ce qui aura été apporté par la Communauté de Communes et par le Conseil Régional.*

*M. Savatier s'inquiète sur la future fusion avec la région Auvergne qui a choisi un système très différent et remercie le SIEL sans qui la CDC Pays d'Urfé n'aurait jamais eu la fibre optique. M. Laget confirme qu'il est important de délibérer maintenant la convention tant que la Région Rhône-Alpes peut encore décider sur ce point-là, car ce qui aura été décidé avant la fusion, restera. En effet, la Région Auvergne a choisi une autre approche avec un projet à maille régionale dans le cadre de ce qu'on appelle un partenariat public/privé dont le cahier des charges ne prévoyait pas la desserte FTTH de tous les habitants. C'est la différence entre les deux modèles. Majoritairement, les syndicats de la Région Rhône-Alpes sont tous en train de déposer des dossiers suivant le modèle « FTTH » car il faut prévoir l'avenir et éviter d'être dans un ensemble régional plus grand où les décisions pourraient être différentes, ce qui ne serait pas bon pour les territoires ruraux.*

*M. Fournier rappelle l'importance du THD pour les territoires et les choses extraordinaires que cela permet : la télémédecine, le télétravail, etc.*

*M. Maillavin (Feurs) souhaite connaître le financement de la Région Auvergne par prise déployée. M. Laget explique que le projet de la Région Auvergne est un PPP financé par la Région, les Départements et l'Etat. Les territoires n'ont pas le choix de la technologie de déploiement qui sera soit du FttH, de la Montée en Débit, du satellite ou du WifiMax. Le coût annoncé est de 971 M€ sur la durée du contrat. La Région Auvergne compte 1.354.104 habitants zones AMII comprises.*

*M. Lafay (Tartaras) demande s'il y des avancements sur la zone AMII. M. Fournier donne la parole à M. Laget. Ce dernier répond qu'en ce qui concerne les deux zones AMII, une rencontre entre Monsieur Macron et les opérateurs s'est tenue à Paris. L'Etat les a mis en demeure de se mettre en ordre de marche pour respecter leur engagement. Pour ce qui concerne Saint-Étienne et sa périphérie, les zones de Saint-Étienne ville, de Saint-Chamond sont effectives. Pour l'Ondaine, les études géomarketing ont démarré cette année, les travaux débiteront en 2016 et logiquement, si c'est confirmé à l'automne, celles de la Vallée du Gier et les coteaux, devraient débiter en 2016. Pour ce qui concerne les communes de la périphérie de Roanne, les travaux de déploiement devraient débiter sur Commelle-Vernay d'ici la fin de l'été.*

*M. Lafay (Tartaras) questionne sur la possibilité de faire des montées en débit cuivre sachant que c'est juste une première phase et que cela n'empêche en rien le déploiement de la fibre par la suite. M. Laget explique que la montée débit du cuivre ne permet pas de garantir à tout le monde le même débit. Seul le déploiement du FTTH permet de desservir dans les mêmes conditions, l'ensemble d'un territoire.*

*Les membres du Comité approuvent à la majorité et 1 abstention le principe de financement de la Région Rhône-Alpes, la convention cadre et ses annexes et autorisent M. le Président à signer toutes pièces à intervenir.*

## **II. MOTION : DEVELOPPEMENT FINANCEMENT THD**

*M. Fournier fait lecture de la motion qui sera adressée à M. le Préfet de la Loire (jointe au dossier de séance).*

*Les membres du Comité à l'unanimité approuvent cette motion en demandant l'application de la Doctrine de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 mars 2015 immédiatement sans attendre le vote de la Loi NOTRe.*

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

M. Fournier informe les Membres du Comité que le prochain Comité Syndical se tiendra le 14 décembre 2015, le lieu n'est pas encore défini.

*M. Demurger, St Denis de Cabanne, demande où en est le projet d'achat de gaz pour lequel une consultation a été organisée en début d'année.*

*M. Fournier répond que le contrat a été notifié à « Gaz de Bordeaux ». La mise en œuvre est le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Gilbert Vasselon, Responsable SIEL du Contrôle Concession, organisera très prochainement des réunions entre les communes et les représentants de « Gaz de Bordeaux » pour exposer les détails pratiques du changement de contrat. M. le Président précise que le prix est ferme sur trois ans.*

La séance est levée à 19 h 30.